

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 23 août 1901.



N peu de vacances ne messied jamais dans la vie ; et d'ailleurs elles donnent l'occasion de voir les choses sous un autre point de vue, de se mettre en communication avec des personnes différentes de celles que l'on fréquente habituellement, et de s'éclairer sur ce qu'elles pensent et disent. Sous ce rapport le court séjour que j'ai fait en France n'a pas été inutile.

— J'y tombais au moment de la préoccupation que suscite la loi des associations. Cette loi a eu ce résultat de mettre en mouvement la France presque entière et d'avoir son retentissement jusqu'au fond des villages les plus ignorés, depuis ceux qui sont perchés sur les hautes montagnes des Alpes ou des Pyrénées, jusqu'à ceux qui cachent leur modeste existence dans quelqu'anse perdue de la Bretagne.

— L'ensemble des opinions est d'abord un sentiment de terreur. Le peuple apprécie comme il doit les bienfaits de l'éducation chrétienne, et il se demande avec inquiétude : « Par qui ferons-nous élever nos enfants ? » Le clergé séculier ne peut évidemment accomplir cette tâche ; il suffit à peine à la sienne et nombre de paroisses sont veuves de leur pasteur. Ce souci de l'éducation chrétienne montre que le gouvernement a bien voulu atteindre la foi et la détruire dans l'âme des enfants ; le peuple le sent instinctivement, et c'est précisément cette foi qu'il veut sauver à tout prix, sans cependant savoir encore comment il pourra s'y prendre.

— On a parlé plusieurs fois d'antagonisme entre le clergé séculier et le clergé régulier. Ce serait un mensonge que d'en nier l'existence. Il existe, et d'ailleurs il a toujours existé. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les registres pontificaux et de voir que